

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.66B

N° SIRET : 21191810700015	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CORREZE
Etablissement : MAIRIE DE ST AUGUSTIN	Année 2022	Poste Comptable: TRESO TUILLE CHANGEMENT
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 21/02/2023

DELIBERATION n° 2023-54

DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 20/02/2023 à 19 heures 00

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	8
VOTES : Contre = 0	Pour = 8
Date de convocation :	15/02/2023
	Abstentions = 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Isabelle MONEDIERE après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Marcel AUBOIROUX, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B		251 276,55
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (349 133.31 - 287 108.36)		62 024,95
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)		189 251,60
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E		46 217,81
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (247 080.15 - 200 862.34)		46 217,81
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)		
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (296 916.40 - 337 442.45)		-40 526,05
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)		5 691,76

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)		
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)		
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)		251 276,55
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)		

Ont signé au registre des délibérations :

MRS BOUILLON, BROUSSOLLE, LECLERC, MARTINIE
MMES BENESTEAU, BOURZEIX, GERAUDIE, MONEDIERE

Cachet :

Pour expédition conforme,
Le Maire,

